

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1994)
Heft: 67

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Résultats des votations du 25 septembre 1994.

Le Conseil fédéral respire : les deux objets proposés au vote ont été acceptés.

Blé

Le souverain a accepté à une majorité de 64,8% des voix que le blé suisse ne soit plus subventionné. Le blé produit en Suisse est en effet subventionné grâce aux droits de douanes perçus sur le blé étranger. Ces droits de douanes iront directement dans les caisses de la Confédération. La suppression des subventions permettra un allègement de quelque 25 millions de frs. s. par an pour les finances fédérales. La double majorité était nécessaire: tous les cantons ont dit oui à cette mesure. Et le souverain marque de nouveau son approbation à une mesure destinée à assainir les finances fédérales, après le «oui» à la réouverture des casinos et à une TVA de 6,5%.

Les subventions au blé suisse se montaient jusqu'à présent à 25 millions de frs. s. par an, ce qui représente environ 5 centimes par kilo de pain.

Seuls les associations de consommateurs, le Parti du Travail, l'Alliance des indépendants et les Démocrates

suisse avaient fait campagne pour le «non». Pour eux, les quelque 40% de personnes qui ont voté contre cette mesure ont bien remarqué que la Confédération n'économise par 25 millions mais les encaissera désormais comme impôt de consommation.

Les partis gouvernementaux – Parti démocrate-chrétien, Parti radical, Union démocratique du centre, Parti socialiste et Parti libéral – ont salué la suppression de cette subvention qualifiée d'inutile et d'archaïque. Seul le PS relève que le nombre des opposants révèle tout de même une réelle insatisfaction sociale. Pour le PRD et l'UDC, le résultat du vote est une claire incitation pour que le Conseil Fédéral et le Parlement prennent d'autres mesures d'économie.

Loi contre le racisme : soulagement.

Otto Stich et Flavio Cotti n'ont pas caché leur soulagement de voir un double oui sortir des urnes. Ils se sont en particulier déclarés très satisfaits de la majorité claire en faveur de la loi contre le racisme. Comme l'a souligné Flavio Cotti, l'approbation de la loi contre le racisme permettra à la Suisse de ratifier prochainement la Convention de l'ONU contre la discrimination raciale. Otto Stich a relevé encore que la loi constituait une matière difficile et que les opposants avaient choisi la voie facile en qualifiant la loi de «muselière» et en prétendant que l'on ne pourrait plus s'exprimer sur la politique à l'égard des étrangers. La Suisse n'est pas un pays de racisme, s'est exclamé Flavio Cotti, rappelant que le but premier de la loi est de punir les excès dus au racisme. Il a enfin estimé que le résultat était un nouveau signe de tolérance des Suisses et encourageait le Conseil Fédéral dans sa politique en faveur des droits de l'homme.

La Suisse va donc se doter de normes pénales contre le racisme. Le souverain a en effet donné son aval à une majorité de 54,7%. Des cantons romands, seul le Valais a dit non par 56%

des voix, la palme du rejet revenant à la commune de Val d'Illiez avec 80% de non. En fait, cette votation a divisé les cantons en deux: 11,5 d'entre eux ont voté pour la loi et 11,5 ont voté contre. Mais la majorité des cantons n'était pas requise, puisqu'il ne s'agissait pas d'une modification de la Constitution. Ce qui fait dire à «La Liberté» de Fribourg qu'avec 54,6%, il n'y a pas matière à triompher: «si la loi était un article constitutionnel, écrit le journal, elle passerait à la trappe...» De manière générale, les cantons urbains et les cantons romands – à l'exception du Valais – ont accepté les nouvelles normes pénales. Les Genevois ont été les plus fervents partisans, avec 67,5% de «oui». Venaient ensuite Bâle-Ville avec 63,8%, les Grisons avec 62,1%, le Jura avec 61,5%, Vaud avec 59,4%, Berne avec 59,2%, Bâle-Campagne avec 58,6% et Zurich avec 58,4%. Les Neuchâtelois ont également adopté la loi avec 56,5%, tout comme les Fribourgeois, avec 51,3%. Du côté du «non», l'on retrouve le canton de Schwyz qui a rejeté la loi à une majorité de 62%, Appenzell Rhodes Intérieures à 58,5%, le Valais à 55,7%, la Thurgovie à 55,4%, Argovie et Glaris à 52,4%, le Tessin à 51,3%, Lucerne à 51,1%, Appenzell Rhodes Extérieures à 50,4%, St Gall et Nidwald à 50,3%, Uri à 50,2%. Cette nouvelle loi permettra de punir (prison ou amende) les personnes qui propageront une idéologie raciste ou feront de la propagande dans ce sens. Mais aussi celles qui abaissent ou discriminent gravement des personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion. Ou encore celles qui nient les crimes contre l'humanité ou qui refusent une prestation publique en raison de critères racistes. En complétant ainsi son Code pénal, la Suisse se met en mesure d'adhérer à la Convention des Nations Unies contre la discrimination raciale. Cette convention de 1965 a été ratifiée par quelque 140 pays, exception faite, entre autres, des États-Unis. ➤

Résultats canton par canton

Cantons	Loi antiraciste		Prix du blé		part.
	Oui	Non	Oui	Non	
Zurich	227808	162422	263832	106764	50,3
Berne	177669	122583	204603	94991	44,3
Lucerne	54358	56694	66233	41453	49,5
Uri	5705	5758	6857	4127	45,3
Schwytz	13250	21581	18981	15241	44,6
Obwald	4784	3948	5254	3223	42,0
Nidwald	5905	5966	7263	4273	47,5
Glaris	4617	5077	5929	3587	39,1
Zoug	16336	13778	18170	10713	50,9
Fribourg	29736	28205	30820	24956	39,0
Soleure	43486	44127	49702	37014	55,4
Bâle-Ville	43064	24498	45477	19346	51,3
Bâle-Campagne	49238	34759	54271	27365	48,8
Schaffhouse	16207	15965	20307	9886	69,4
Appenzell AR	9136	9275	11560	6477	51,0
Appenzell AI	1766	2489	2399	1796	44,0
Saint-Gall	65576	66278	81633	46928	47,0
Grisons	27963	17036	30528	12796	36,3
Argovie	75370	82854	95968	57485	46,4
Thurgovie	29148	36273	38482	25346	48,8
Tessin	35798	37714	40358	30278	40,1
Vaud	80622	55134	85465	42555	38,2
Valais	28486	35776	31178	30986	37,3
Neuchâtel	22373	17209	20614	16945	38,6
Genève	54255	28278	51445	24827	42,0
Jura	9670	6061	7908	6857	33,6
Suisse	1 132 326	939 738	1 295 237	706 215	44,9%

Réactions

Les partis gouvernementaux se sont dits eux aussi satisfaits, tout en estimant qu'il faut poursuivre le travail d'information, étant donné le grand pourcentage de «non». Pour le Parti socialiste, le résultat serré montre que les adversaires de la législation ont trouvé «des oreilles complaisantes à leurs mensonges démagogues». La proportion de «non» montre une forme de protestation contre l'insécurité sociale régnant en Suisse. Pour le Parti démocrate, l'acceptation de la législation antiraciste est réjouissante. L'Union démocratique du centre a également salué l'issue du scrutin. Elle pense qu'il est important que cette déclaration d'intention se concrétise dans les faits. Pour le Parti radical-démocratique, satisfait lui aussi, la justesse du résultat montre notamment que l'ONU n'est toujours pas acceptée par une partie de la population. L'Alliance des indépendants s'est aussi déclarée soulagée. Mais la proportion des opposants exprime une méfiance face aux autorités, estime-t-elle. De nombreuses organisations ont également salué le résultat des votations. Ainsi, la section suisse de la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme a jugé que l'acceptation consacrait «le triomphe de la raison sur l'irrationnel». Pour la Fédération des Eglises Protestantes, le pourcentage élevé de «non» montre clairement l'urgence d'une discussion approfondie. Les deux partis qui ont fait campagne contre la nouvelle loi ont regretté le verdict populaire. Pour le Parti de la liberté (extrême droite), le «oui» est «une victoire qui aura des conséquences négatives». Le Schaffhousois Emil Rahm, également du côté des opposants et membre du comité «Action pour la liberté d'expression - contre le racisme et la tutelle de l'ONU» a annoncé qu'il combattrait la ratification de la convention de l'ONU contre le racisme. Pour les Démocrates suisses, le «oui» est aussi une déception. L'ancienne Action nationale estime toutefois que le nombre d'opposants à la loi est réjouissant au vu de la campagne unilatérale menée selon elle par les radios et les médias.



Photo : Christophe Meier

➤ **L'initiative dite «La Suisse»**, sur la pluralité de la presse et la défense de l'emploi a abouti. Elle a été déposée fin août à la Chancellerie du canton de Genève, forte de 10.802 signatures récoltées en 4 mois. Lancée par l'Union des Syndicats du Canton de Genève (USCG), lors de la disparition du quotidien «La Suisse», plébiscitée par l'Alliance de gauche, elle demande une intervention de l'Etat plus forte dans les secteurs économiques en difficulté. Il est à noter que la Communauté genevoise d'ac-

tion syndicale, qui a pris ses distances avec le comité d'initiative, vient de lancer sa propre initiative. Les principaux points seront la formation, le partage du temps de travail et la re-fonte de l'Office de l'emploi. Le texte prévoit aussi la création d'un nouvel impôt, perçu selon le modèle français de la contribution sociale généralisée.

➤ **Le trafic motorisé doit être réduit de moitié en Suisse.** C'est le propos d'une initiative populaire lancée à Berne par diverses associations écologistes, alémaniques pour la plupart. L'initiative «visant à réduire de moitié le trafic motorisé routier afin de maintenir et d'améliorer des espaces vitaux» demande que son objectif soit réalisé dans un délai de dix ans. On en reviendrait alors au trafic de 1975. Les véhicules électriques et solaires, ainsi que les transports publics et les cyclomoteurs ne sont pas concernés par l'initiative. Les initiateurs proposent des villes et des dimanches sans voitures et moins de places de parking. Les transports publics, le vélo et la marche doivent être encouragés, les longs trajets devraient être transférés sur le rail: telles sont les principales idées du texte...

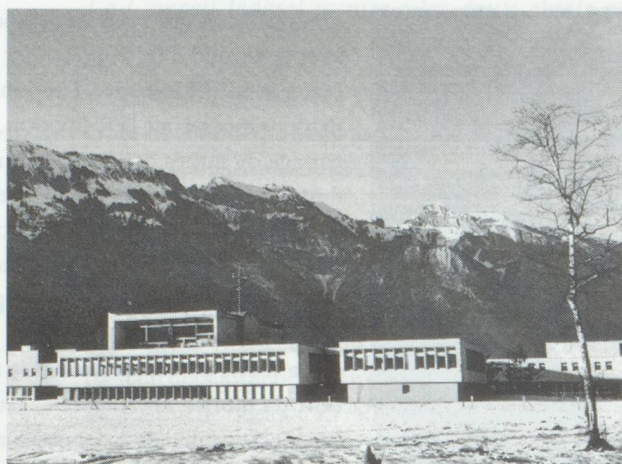
Les décisions du Conseil fédéral.

➤ Le Conseil Fédéral a approuvé trois nouvelles ordonnances qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 1995. La première concerne les demandes de renvoi de service : elles devront être adressées deux mois avant le début du service. Les étudiants devront formuler leur demande dès que les plans d'études ou les dates d'examens seront connus. Le délai pour l'envoi des ordres de marche est prolongé de 4 à 6 semaines avant le début du service : tel est le contenu de la deuxième ordonnance. Enfin, un avancement ne sera désormais plus soumis à l'accomplissement d'années de grade : celui qui obtient une nouvelle fonction recevra en même temps le grade prévu. Seuls les commandants d'unité de troupe devront effectuer un «paiement de galons».

➤ Téléviseurs, magnétoscopes, photocopieurs et imprimantes trop gourmands en électricité seront bientôt exclus du marché suisse. Le Conseil Fédéral vient en effet d'en décider ainsi. Il a fixé dans 4 annexes à l'ordonnance sur l'énergie le seuil à ne pas dépasser. Les annexes à l'ordonnance sont entrées en vigueur le 15 septembre, mais les fabricants disposent de quelques années pour s'adapter aux nouvelles normes.

➤ Le Conseil Fédéral a approuvé le budget 95 de l'Office fédéral de la production d'armement. Les entreprises d'armement de la Confédération devraient enregistrer une perte nette de 70 millions de frs.s. en 1995 et l'on annonce d'ores et déjà la suppression de 300 postes dans ce domaine d'activité.

Des prisons privées ?



Y aura-t-il bientôt des prisons privées en Suisse ?

La prison coûte cher à la société. Aussi une entreprise, Correctas Suisse SA, propose-t-elle de privatiser les prisons. Une étude lui a en effet permis de constater que la privatisation permettrait de réduire les coûts de la détention en réalisant des économies dans la construction et l'exploitation des prisons. Correctas a constaté qu'en 1991, les charges d'exploitation globales des 4 établissements pénitentiaires suisses se sont élevées à 47,7 millions de frs.s., pour des revenus de 35,5 millions, soit un déficit de 12,2 millions de frs.s. Elle a remarqué aussi que les frais de personnel représentaient une grande part de ces charges, dans la mesure où l'on compte un employé pour 1,38 détenus. Correctas propose par conséquent de rédui-

re le nombre d'employés en utilisant la surveillance électronique, voire en revoyant l'architecture des prisons. Les coûts de construction pourraient être aussi réduits. Pour 5 établissements en projet ou construits en 1994, le coût par place s'élève à 512.830 frs.s. Correctas pense qu'il est possible de réduire ce coût à 340.000 frs.s., grâce à sa prison «standard» d'une capacité de 200 places. L'entreprise assure encore que la construction et la gestion de son modèle seraient conformes à la Convention européenne des Droits de l'homme; que l'Etat pourrait exercer son droit de regard par la création d'une commission de surveillance; que la réinsertion sociale des détenus serait mieux assurée que dans le système actuel.

Chômage.

Caritas Suisse, oeuvre caritative, plaide la cause des chômeurs de longue durée. L'organisation a présenté récemment 8 propositions. Elle propose entre autres de prolonger à 500 jours le versement des indemnités de chômage. Elle préconise en outre plus de transparence dans les statistiques des sans-emploi et l'uniformisation de l'assistance aux chômeurs. Les propositions de l'oeuvre d'entraide ont été publiées en prévision de la deuxième révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance chômage obligatoire et d'indemnité en cas d'insolvabilité. Celle-ci sera au me-

nu de la prochaine session du Conseil National. Caritas s'insurge notamment contre la réduction du montant des indemnités après 115, puis 250 jours de chômage. Elle souhaite que tous les chômeurs bénéficient d'une indemnité de 80%. Et elle propose en outre que les chômeurs de longue durée, de plus de 60 ans, perçoivent l'indemnité jusqu'à l'âge de la retraite. Elle revendique aussi une aide obligatoire des cantons aux sans-emploi. Les propositions de Caritas seront défendues au Parlement par les représentants démocrates-chrétiens et par les syndicats.

Espace

Les scientifiques sont inquiets : il est de plus en plus question de réduire l'apport financier à l'Agence spatiale européenne (ESA). Actuellement, la Suisse finance environ 2% de l'agence, soit quelque 114 millions de frs. par an. Mais cet argent revient largement en Suisse sous forme de commandes à l'industrie suisse. Si la Suisse devait baisser sa participation, il deviendrait difficile de lui adjudger une partie cohérente des commandes. Les entreprises suisses verraient donc leurs carnets de commande s'amincir d'autant. De plus, la Suisse raterait les nouveaux programmes et l'industrie helvétique perdrait ainsi toute chance dans des domaines aussi importants que l'observation terrestre et le transport spatial. Les experts reprochent à Flavio Cotti de puiser dans le budget spatial pour moins devoir couper dans d'autres secteurs de son département. Le Chef du Département Fédéral des Affaires Etrangères veut en effet retirer 22 millions de frs.s. au total, plus 10 millions supplémentaires, contre l'avis de la Commission des affaires spatiales. Celle-ci ne s'est pourtant pas fait faute de rappeler que l'engagement spatial de la Suisse est à la traîne de celui des autres pays européens. Elle demande donc au Conseil Fédéral de renoncer à ces coupes budgétaires, jugées incompatibles avec les lignes directrices de la politique spatiale suisse approuvée en 1991. Tout en rappelant que les commandes spatiales passées par l'Europe aux entreprises suisses représentent plus de 130% du montant des contributions de la Suisse à l'Agence spatiale européenne. De plus, la Suisse sera, en 1995, le seul pays membre de cette agence à ne pas être membre de l'Union Européenne. La Commission des affaires spatiales insiste dès lors pour que la Suisse maintienne cet engagement afin de ne pas accentuer la marginalisation des scientifiques et des entreprises suisses. Mais, jusqu'à présent, un tel plaidoyer ne semble pas avoir été entendu. Flavio Cotti a refusé de rencontrer une délégation de la Commission, jugeant un tel entretien «peu urgent». Et il a coupé 10 millions de plus dans le budget spatial.

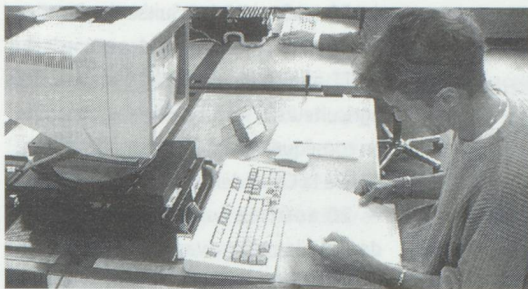
Economie

Salaires

☛ L'Union des Banques Suisses vient de réaliser une très intéressante enquête, menée pour la neuvième fois dans 53 villes, sur le niveau des salaires nets. Zurich et Genève proposent le salaire net (salaire moins impôt et charges sociales) le plus élevé, suivis de Tokyo, Luxembourg, Chicago et New York. Les villes de Bombay, Lagos et Nairobi se classent aux derniers rangs. Ce classement est établi sur la base des salaires et des temps de travail pratiqués dans douze professions. La comparaison des pouvoirs d'achat est cependant beaucoup plus pertinente. En effet, un haut niveau des salaires ne se traduit pas toujours par une grande aisance. C'est le cas de Zurich et de Genève qui figurent aux deuxième et quatrième rangs des villes les plus chères du monde derrière Tokyo et Oslo. Compte tenu du coût de la vie, Zurich recule au troisième rang et Genève au 8ème. C'est à Luxembourg que les employés salariés jouissent de la situation la plus favorable, suivis de leurs collègues de Los Angeles, Chicago et Toronto. Le pouvoir d'achat le plus bas est à Nairobi et à Lagos où il représente moins de 27% du pouvoir d'achat moyen des villes étudiées.

Temps de travail

☛ Les salariés de Séoul sont ceux qui travaillent le plus longtemps (2302 heures par an), suivis par ceux de Bangkok (2272 heures), de Hong-kong (2222 heures) et de Manille (2217 heures). Les horaires les plus courts s'observent à Madrid (1721 heures), à Francfort et Bruxelles (1725 heures), Dublin (1727), Oslo (1728) et Vienne (1744 heures). Les salariés de Lisbonne (1908 heures), de Genève (1884 heures), de Londres (1880 heures) et de Zurich (1874 heures) sont à ne pas douter les employés les plus assidus d'Europe. La différence est encore plus marquée au niveau des vacances. Alors que les employés jouissent en Europe de plus de 25 jours de congés payés (Genève 24 jours, Zurich 23,7 jours), leurs



Les salariés de de Genève et de Zurich sont à ne pas douter les employés les plus assidus d'Europe.

collègues de Séoul (7,8 jours) et de Bangkok (8,8 jours), mais aussi de Los Angeles (8,6 jours), Houston (9,5 jours), Chicago (10,8 jours), Chicago (10,8 jours) et New York (11 jours) doivent se contenter de moins de vacances.

Nourriture

☛ L'étude de l'UBS mesure également le pouvoir d'achat à l'aune d'un kilo de pain et d'un hamburger (cornet de frites compris). Alors qu'un Luxembourgeois doit travailler huit minutes pour l'achat d'une baguette et un Zurichois douze, l'habitant de Lagos travaille 108 minutes et celui de Caracas 117. Le hamburger représente un luxe à Nairobi et à Caracas puisqu'un salarié doit travailler trois et quatre heures pour pouvoir se l'offrir. A Lagos, ce steak haché exige près de

deux jours de labeur. A Zurich (21 minutes) et à Genève (23 minutes), le hamburger est légèrement plus cher qu'en Amérique du Nord (19 minutes). Les différences sont aussi très marquées en ce qui concerne les loyers. A Tokyo, un appartement de taille et de confort ordinaire coûte 2060 frs.s. par mois, alors que Prague représente un autre extrême : une majorité de la population arrive à se loger pour 60 frs.s. par mois. En moyenne, les loyers sont plus élevés en Extrême Orient (1100 frs.s.) et au Moyen Orient (992 frs.s.). L'Amérique du Nord (973 frs.s.) est un peu plus chère que l'Europe Occidentale (913 frs.s.). A Genève, le loyer moyen atteint 1100 frs.s. et 1050 à Zurich. ➤

Vie politique

☛ **Anniversaire.** Le Parti radical-démocratique suisse (PRD), issu du mouvement libéral et radical qui a créé l'Etat fédéral de 1848, a fêté son 100ème anniversaire le 17 septembre dernier à Olten. Près de 2000 délégués se sont réunis pour entendre Jean-Pascal Delamuraz et Kaspar Villiger. M. Delamuraz a notamment appelé à un consensus plus important entre partenaires sociaux. Pour lui, il s'agit d'une condition essentielle au bon fonctionnement de l'économie libérale et du pays en général.

Aujourd'hui, le PRD compte quelque 150.000 membres, dont un quart de femmes. Disposant d'un électorat

nombreux, le PRD n'est absent que des gouvernements cantonaux de Fribourg et d'Appenzell Rhodes Intérieures. Au Conseil National (44 sièges) comme au Conseil des Etats (18 sièges), le PRD dispose de la plus forte députation.

Depuis 1894 donc, le PRD s'est fixé comme tâche la promotion de l'Etat fédéral et le développement démocratique des institutions de la Confédération. Les réformes sociales faisaient aussi partie des objectifs «originels». Dès le début, le PRD s'est considéré comme un parti du centre, fervent soutien de l'Etat fédéral. Un soutien incondi-

suite page 14

tionnel, puisque le Conseil Fédéral était composé, à l'origine, uniquement de radicaux...une majorité absolue que le parti ne perdra qu'en 1943 en ce qui concerne le Conseil Fédéral, en 1919 pour ce qui est du Conseil National.

A l'occasion de cet anniversaire, le PRD a réuni les contributions de 26 personnalités, membres du PRD, dans une plaquette : «Pour une Suisse tournée vers l'avenir». Sur quelques 250 pages, l'ouvrage présente l'histoire du radicalisme en Suisse et les points importants de la politique radicale. Le Conseiller National uranais Franz Steinegger, Président du PRD, a précisé qu'il ne s'agissait pas d'un programme, mais de contributions personnelles. Parmi les auteurs romands l'on trouve le Conseiller Fédéral Jean-Pascal Delamuraz et les parlementaires fédéraux Gilles Petitpierre et Pascal Couchepin, ainsi que David de Pury, administrateur de la société Asea Brown Boveri.

➤ **Drogue.** Les Verts veulent être associés aux discussions sur la politique en matière de drogue menées par le PRD, le PDC et le PS. Ils leur ont adressé une lettre en ce sens. Pour les écologistes, il faut rechercher ensemble des solutions au problème de la drogue, dans le sens d'une libéralisation. Le Parti écologiste rejette catégoriquement les mesures répressives préconisées par l'Union démocratique du centre (UDC). D'après eux, ces mesures constituent un obstacle aux efforts pour lutter contre ce fléau et menacent la santé des toxicomanes.

➤ **GATT.** La majeure partie des partis politiques disent oui à la ratification des accords du GATT, actuellement en consultation. L'UDC lie cependant son acceptation à la prise en compte des besoins spécifiques de l'agriculture suisse. Les socialistes en revanche critiquent le fait que le protectionnisme reste de mise. Ils redoutent de plus un recul dans les domaines de la protection de l'environnement, de la santé et des consommateurs.

➤ **Budget.** Les radicaux veulent réduire de 3 milliards de fr.s. les dépenses fédérales, soit presque le double de ce que propose le Conseil Fédéral, en

prolongeant les coupes dans la péréquation financière (600 millions) et en coordonnant mieux les achats publics (400 millions). L'administration pourrait réduire de 550 millions ses frais de personnel. La réalisation par étapes de Rail 2000 et des Nouvelles Lignes Ferroviaires à travers les Alpes (NLFA) permettrait d'économiser 460 millions. Quelque 550 millions de fr. pourraient être encore économisés dans l'AVS, l'assurance chômage et l'assurance maladie. Mais les radicaux ne veulent pas entendre parler de hausses d'impôts, malgré l'intervention du Conseiller Fédéral Kaspar Villiger. Ce dernier a révélé que les économies préconisées – dont certaines ont été évaluées avec optimisme – sont insuffisantes et qu'il faut trouver de nouvelles recettes pour supprimer le déficit. ➤

Ephéméride

➤ **20 août.** L'Union Suisse des Paysans estime que l'application des accords du GATT amputera de 45% le revenu des agriculteurs, d'ici 2002. L'Union demande en conséquence une compensation financière à la Confédération.

➤ **20 août.** La Suisse expulse le président de la radio rwandaise «Mille Collines», Félicien Kabuda. Arrivé en Suisse le 22 juillet dernier, il avait déposé une demande d'asile le 9 août. Sa radio prônait l'élimination des Tutsis, appelant par la suite les Hutus à fuir au Zaïre en «causant une immense détresse». L'administration fédérale expulse, mais ne sévit pas : elle n'aurait pas, selon ses dires, trouvé de moyens juridiques pour cela. La présence en Suisse de Félicien Kabuda a, du reste, provoqué un tollé, car il apparaît qu'il a été accepté en Suisse alors qu'il figurait déjà sur une liste de Rwandais indésirables, établie par le Département Fédéral des Affaires Etrangères.

➤ **21 août.** Le «Sontagszeitung» révèle qu'une personne a été victime d'un chantage à la substance radioactive. Le porte-parole du Département Fédéral de Justice et Police, Viktor Schlumpf, a confirmé cette information : une personne a été menacée avec des substances inconnues, qui se sont révélées radioactives après enquête.

➤ **22 août.** Le Parti socialiste juge «inacceptable» la proposition de compromis adoptée par le Conseil National, qui permettrait aux femmes exerçant une activité lucrative de prendre leur retraite à 63 ans au lieu de 64 ans sans réduction de leurs primes. Le Parti socialiste demande en outre une consultation populaire à ce sujet.

➤ **21 août.** La section UDC (Union démocratique du centre) de la ville de Zurich exige la fermeture du Letten, l'expulsion immédiate des revendeurs de drogue et l'internement à des fins thérapeutiques des toxicomanes.

➤ **22 août.** Kaspar Villiger, chef du Département Fédéral de l'Armée, propose l'aide de l'armée à Zurich pour résoudre le problème du Letten.

➤ **24 août.** Une agence de presse oecuménique verra le jour le 1er septembre. Ses bureaux seront installés au Conseil Oecuménique des Eglises, à Genève. Elle diffusera des informations religieuses en français et en anglais et devrait employer une vingtaine de correspondants et trois rédacteurs à Genève. Cette nouvelle agence, ENI (pour Ecumenical News International) a été créée par le Conseil Oecuménique des Eglises, la Fédération Luthérienne Mondiale et la Conférence des Eglises Européennes.

➤ **25 août.** Radio Suisse Internationale, qui vient de lancer 4 nouvelles chaînes sur satellite, risque d'avoir des soucis : le Conseil Fédéral a prévu de réduire de 10% les subventions qu'il lui accorde (sur un revenu de 12 millions prévus pour 3 ans). En échange, RSI aurait le droit de diffuser de la publicité.

➤ **25 août.** C'est chose faite : la société Swissmetro a réuni les 14 millions nécessaires à l'étude technique qui devrait durer jusqu'en 1997. Les fonds émanant pour moitié des pouvoirs publics et pour moitié de 80 entreprises. Celles-ci, qui n'apporteront pas de liquidité, travailleront gratuitement pour la société. Rappelons que le Swissmetro est un projet de construction de train qui traverserait, sous vide, la Suisse.

➤ **25 août.** Le Russe Jirinovski, président du groupe libéral-démocrate de la Douma (parlement russe) est indésirable en Suisse : ainsi en a décidé le Conseil Fédéral, qui refuse de lui accorder un visa.

➤ **26 août.** Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre précédente édition, la Direction des Organisations internationales, qui s'est distinguée récemment en défendant Genève comme Siège de l'Organisation Mondiale du Commerce, est en sursis. La décision n'a pas été encore prise, mais ne saurait apparemment tarder : le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) doit être restructuré.

➤ **26 août.** Oui au GATT : le projet de ratification des accords du GATT, actuellement en consultation, est assez largement accepté. La mise en application du traité suscite cependant quelques réserves, critiques et demandes. Le problème de la politique agricole fait surtout couler de l'encre : certains critiquent le maintien du protectionnisme, d'autres exigent au contraire des mesures supplémentaires pour amortir les effets de l'application des accords sur l'agriculture.

➤ **28 août.** En se levant ce dimanche matin, certains habitants lausannois ont eu du mal à reconnaître leurs voitures. Des farceurs s'étaient amusés à changer les plaques d'immatriculation des voitures situées avenue du Tribunal Fédéral. Il a fallu toute la patience de la police pour remettre de l'ordre dans tout cela...

➤ **29 août.** Radio Suisse Internationale n'émet plus depuis la Suisse, mais depuis la Guyane, où elle a dû faire construire une antenne (faute de pouvoir la construire dans le Jorat...). Et pour garantir la sécurité de la diffusion, les PTT ont loué 4 autres antennes, en Afrique, en Chine et au Brésil.

➤ **30 août.** En 1993, les dépenses de l'AVS ont augmenté de 8,7% pour atteindre plus de 23 milliards de frs.s. Les recettes, elles, ont progressé de 3% et se sont élevées à 23,9 milliards de frs.s.

➤ **30 août.** La censure censurée : pour le Tribunal Fédéral, interdire le film «La dernière tentation du Christ» met en cause la liberté d'expression des spectateurs. Il a donc cassé le jugement rendu par le Tribunal administratif valaisan, qui avait interdit la projection du film et qui, du coup, devra revoir son jugement.

➤ **1^{er} septembre.** C'est une femme, journaliste de surcroît, qui va diriger les établissements pénitentiaires pour femmes d'Hindelsbank (BE). Marianne Heimo, jusque-là chef de production et responsable de la rubrique «société» au journal bernois «Der Bund» a été nommée par le Conseil d'Etat. Agée de 48 ans

et mère de deux enfants, Marianne Heimo est également conseillère municipale radicale.

➤ **1^{er} septembre.** Les Suisses aiment le train : une récente statistique montre que seuls les Japonais ont encore plus recours à ce moyen de transport. En 1992, chaque Suisse a pris en moyenne 41 fois le train et voyagé pour un total de 1762 kilomètres. C'est plus que dans tout autre pays européen. Et sur le plan mondial, seuls les Japonais font mieux (70 déplacements en train pour un total de 2015 km).

➤ **1^{er} septembre.** Dario Robbiani, suppléant du directeur général d'Euronews, prendra dès le début de 1995 la direction de Suisse 4, qui succèdera à la chaîne de télévision S+.

➤ **10 septembre.** Le Conseiller Fédéral Arnold Koller se rend en visite officielle à Moscou. Au programme des discussions : la signature de deux accords d'entraide judiciaire et de collaboration policière entre la Suisse et la Russie.

➤ **10 septembre.** Un groupe d'entreprises suisses lance, en Grande-Bretagne, une campagne de marketing, en collaboration avec l'Ambassade de Suisse en Angleterre, intitulée «Switzerland live», pour lutter contre la perte de prestige et contre la discrimination dont souffre la Suisse depuis qu'elle a refusé de faire partie de l'Espace Economique Européen. Cette campagne est financée entre autres par Bally, Mövenpick, Sulzer, Swissair et les trois grandes banques suisses. Elle devrait durer un an et son budget s'élève à 400.000 frs.s.

➤ **11 septembre.** Dès 1996, la «tax-card» des PTT (carte téléphonique) sera acceptée par les cabines téléphoniques allemandes et néerlandaises.

➤ **12 septembre.** Le Conseil Fédéral veut élargir l'expérience de distribution de drogue sous contrôle médical. 950 toxicomanes, au lieu des 250 actuels, profiteraient de ce programme. De plus, le gouvernement prévoit de «subventionner» 180 places de prison, destinées aux revendeurs de drogue, à Bâle et à Zurich.

➤ **13 septembre.** L'application de l'Initiative sur les Alpes ne doit pas faire de jaloux : Adolf Ogi, chef du Département Fédéral des Transports, propose que les camionneurs suisses passent eux aussi à la caisse. C'est ce qu'il vient de proposer dans une série de mesures qui introduiront une taxe poids lourds proportionnelle aux kilomètres parcourus et une

taxe pour le franchissement des quatre passages alpins concernés : St Bernard, St Gothard, Simplon et Grand St Bernard.

➤ **14 septembre.** Après la nomination (fort critiquée) d'Alfred Defago à New York, puis celle de Uli Sigg au poste d'ambassadeur de Suisse en Chine, Flavio Cotti pense faire appel à une autre personne extérieure au Département Fédéral des Affaires Etrangères pour le poste d'ambassadeur en Italie. Marco Solari, ex-«Monsieur 700e», actuellement responsable de la logistique chez Migros, a en effet été approché par le chef du DFAE. Il n'a pour l'instant pas encore répondu...

➤ **15 septembre.** La Suisse sera bientôt membre de l'Agence de coopération culturelle et technique, instrument de la francophonie. Elle était le seul pays francophone, avec le Cap Vert, à ne pas en faire partie. Cette adhésion, qui pourrait avoir lieu en 1996, coûterait de 3 à 4 millions de frs. Le Conseil Fédéral demanderait à tous les cantons romands une participation financière.

➤ **15 septembre.** L'essence baisse d'un centime. Les compagnies pétrolières répercutent ainsi généreusement le recul du prix de la tonne d'essence sur le marché libre de Rotterdam. Ce prix est en effet passé de 189 à 178 dollars depuis le 24 août dernier.

➤ **15 septembre.** Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 64 ans pourrait exclure 35.000 personnes du marché du travail. Et l'assurance chômage devrait déboursier quelque 350 millions de frs.s. de plus. Tels sont les chiffres cités par le Conseil Fédéral, lors d'une réponse écrite faite à une question posée par le Conseiller National Joseph Zisvadi (PdTV/D). Ce dernier avait demandé au gouvernement de chiffrer les répercussions financières d'un relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Mais le relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 62 à 64 ans permettrait à l'AVS d'économiser 870 millions de frs.s. par an.

➤ **17 septembre.** Le saviez-vous ? Le lac de Constance est en fait plus profond de 2 mètres et d'une surface supérieure de 32,5 km², plus que les données disponibles jusqu'ici ne le laissaient supposer. Les nouvelles mesures - les avant-dernières dataient de 1873 - indiquent une profondeur maximale de 254 m et une superficie de 571,5 km².

➤ **19 septembre.** Le «Romandie» et le

suite et fin page 16

Finances fédérales.

Le Conseiller Fédéral Otto Stich a présenté son **troisième programme d'assainissement des finances fédérales**. Les grandes lignes de ce programme avaient déjà été présentées au mois de juin dernier : économie d'un côté, nouvelles recettes de l'autre. Mais ce programme ne permettra pas à la Confédération de sortir des chiffres rouges rapidement. Le Conseil Fédéral s'attache principalement à résorber un déficit structurel de 4 milliards de frs.s. environ. Et la croissance des dépenses de la Confédération ne cesse d'augmenter, même si elle a été nettement ralentie. Entre 1994 et 1998, l'on prévoit ainsi qu'elle sera de 4,4% par an, des taux plus importants que la croissance économique. Pour remédier à cette situation, Otto Stich préconise d'économiser quelque 1,6 milliard de frs. par le biais d'économies faites dans tous les domaines, sauf celui du social et de l'agriculture «en vue des décisions relatives au GATT». Les cantons seront mis à contribution : le Conseil Fédéral estime en effet qu'il ne lui est pas possible d'éviter «d'alourdir sensiblement leurs charges». Le trafic routier devrait subir aussi les rigueurs des éco-

nomies. Ainsi, une réduction de 10% des subventions devrait permettre de faire des économies d'environ 6 à 700 millions de frs. Mais ce dernier point est en suspens, les 7 Conseillers Fédéraux n'ayant pas réussi à s'entendre à ce sujet.

➤ **Budget.** Finalement, le Conseil Fédéral a renoncé à son idée de ne plus indexer les rentes de l'AVS. Le Conseil Fédéral proposait en effet le retour à l'ancien système, ce qui lui permettait de renoncer à l'adaptation bisannuelle lorsque le renchérissement ne dépasse pas 5% sur deux ans. L'adaptation est aujourd'hui obligatoire tous les deux ans au moins, ce qui implique une augmentation de 3,7% au 1er janvier prochain. En y renonçant, la Confédération aurait économisé 200 millions de frs.s. Mais le Gouvernement a trouvé d'autres économies, pour un montant total de 900 millions de frs.s. Ce qui ramène le déficit budgétaire à 6,5 milliards de frs.s.

Le Conseil Fédéral a pris toutes les décisions qui figureront dans un rapport complémentaire au budget 95. Le Parlement traitera ce rapport avec le budget, lors de la session d'hiver. La croissance des dépenses par rapport au budget 94 sera ainsi limitée à moins de 1%. Les partis gouvernementaux bourgeois avaient menacé de renvoyer le budget si le Conseil Fédéral ne ramenait pas le déficit de 7,4 à 6 milliards de francs environ. Des économies supplémentaires de 16 millions sont prévues au Département Fédéral des Affaires Etrangères, 36 millions à l'Intérieur, 73 millions au Département de Justice et Police, 50 millions au Département Militaire, 73 millions aux Finances, 500 millions à l'Economie Publique et 92 millions au Département des Transports, des Communications et de l'Energie.

➤ **Abandon.** Le Gouvernement ne proposera donc pas de renoncer à l'indexation des rentes AVS au 1er janvier prochain. Cette proposition avait en effet provoqué un beau tollé. La gauche, Parti socialiste en tête, critiquait vertement ces nouvelles mesures. Deux tiers des économies,

d'après le parti, auraient été faites dans le domaine social, ce qui est irresponsable. Du côté des associations de retraités, ce fut l'indignation devant cette «décision de principe» dont les plus démunis auraient été les premières victimes. Pour l'Association Suisse des Vieillards, Invalides, Veuves et Orphelins, l'intention du Conseil Fédéral était indécente et provocatrice. L'association a exigé des autorités fédérales qu'elles renoncent «à une mesure si antisociale». Le Conseil Fédéral est donc revenu sur sa décision, estimant qu'une baisse du pouvoir d'achat ne pourrait que faire du tort à la TVA. Telle fut, du moins, l'explication officielle du retrait d'une mesure tant décriée. Par contre, le Gouvernement propose de porter les cotisations de l'assurance-chômage de 2 à 3% du salaire, dès le 1er janvier, sans attendre le mois d'avril comme cela était prévu auparavant. Cette anticipation serait possible grâce à un arrêté fédéral urgent. Elle allégerait le budget fédéral de 375 millions.

Le Conseil Fédéral ne prendra du reste une décision définitive qu'au terme des débats du Conseil National sur la révision de l'assurance-chômage.

C'est aussi par le biais d'un arrêté fédéral urgent que le Conseil Fédéral propose des modifications dans le domaine de l'asile. Des économies seraient possibles par le calcul forfaitaire des indemnités versées aux cantons. Il est aussi prévu de prolonger la durée du contingent de permis humanitaires jusqu'en 1996. Les estimations du nombre des demandes d'asiles qui seront déposées en 1995 ont été revues à la baisse, de 22.000 à 20.000. Ces diverses mesures permettraient de réduire les dépenses de 73 millions de frs.s.

Les dépenses fédérales ont elles aussi été réduites, de 50 millions de frs. s. supplémentaires. En outre, le Conseil Fédéral a décidé de geler les dépenses totales de l'aide au développement (en termes réels). Ce qui permettrait de réaliser une économie de 20 millions de frs.s. 20 millions de plus seraient épargnés dans l'aide aux pays de l'Est. Un total de 100 millions de frs.s.

Ephéméride – suite et fin

«Silvretta», deux nouveaux navires de commerce suisses, sont baptisés à Copenhague. Longs de 225 mètres et larges de 32, d'une capacité de 75.000 tonnes, les navires feront du transport de produits en vrac (céréales ou minerai). La marine suisse, la 70ème du monde, dénombre désormais 20 unités et 331 marins, dont 99 sont Suisses...

➤ **20 septembre.** Pas moins de 19 personnes sont candidates pour les prochaines élections du gouvernement jurassien qui se dérouleront le 23 octobre prochain. Un record. En outre, 304 personnes briguent actuellement un siège au Parlement jurassien.

➤ **21 septembre.** Le Conseil des Etats adopte la motion du procureur neuchâtelois Thierry Béguin : désormais, les abus sexuels perpétrés sur des enfants seront punissables dix ans. Le délai de prescription était de cinq ans jusque là.

Sion, ville olympique



seraient coupés dans le domaine des transports (routes et transports publics), de l'énergie, de l'aviation civile et de la protection contre les crues. Le personnel fédéral paiera aussi son tribut : 123 emplois seront supprimés sans compensation. Le Conseil Fédéral veut de plus continuer de négocier avec les associations du personnel sur la suppression de la compensation du renchérissement, qui serait compensée par une réduction du temps de travail. Enfin, comme nous l'avons annoncé dans notre précédente édition, les fonctionnaires fédéraux devront eux aussi faire un effort : les fonctionnaires supérieurs verront leur traitement diminuer (entre 1 et 3%) et la compensation salariale devrait être supprimée. On attend de ces mesures des économies d'environ 73 millions.

Mais les économies ne suffiront pas. Il faut trouver de nouvelles recettes. Le Conseil Fédéral propose deux variantes devant lui permettre d'obtenir 1,3 milliard de recettes supplémentaires pour la première, 2,2 milliards pour la seconde. Les mesures envisagées vont de la diminution des droits d'émissions sur les titres de participation au relèvement du droit de timbre sur les primes d'assurance contre les dommages, ainsi que l'introduction, dans le cadre de l'impôt fédéral direct, d'un taux proportionnel de 9,8% pour les personnes morales. Ces propositions concernent les deux variantes. La différence entre les deux variantes tient à ce que la première propose une augmentation de 15 centimes du prix du litre d'essence alors que la seconde propose une augmentation de 1% de la TVA, qui passerait ainsi de 6,5 à 7,5%. En outre, le Conseil Fédéral pense compléter son programme d'austérité par une série de mesures. Les normes et standards dans la construction des bâtiments et des routes seront révisés. Toutes les aides financières et indemnités octroyées en vertu de la loi sur les subventions seront également revues. Enfin, une réforme de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons est à l'étude.

➤ Ainsi que nous vous l'avions indiqué dans nos précédentes éditions, Sion est candidate pour les Jeux Olympiques d'hiver qui se dérouleront en 2002. Actuellement, 9 villes sont candidates. Mais seules 4 des 9 candidatures seront sélectionnées en janvier prochain. Et la ville de Sion a de bonnes chances de faire partie de ces 4 villes. Salt Lake City (USA), Québec (Canada), Östersund (Suède), Jaca (Espagne), Tarvisio (Italie), Poprad Tatry (Slovaquie), Sochi (Russie) et Graz (Autriche) sont les 8 autres villes à avoir déposé leur dossier à Lausanne. Le 16 juin prochain, à Budapest, tombera le verdict, rendu par le Comité exécutif du Comité International Olympique (CIO). Salt Lake City est d'ores et déjà annoncée comme une candidate sérieuse. La ville présente sa deuxième candidature et, techniquement, tout est prêt. La population est motivée et le financement est assuré. Seule ombre au tableau, la proximité des prochains Jeux d'Été qui se dérouleront en 1996 à Atlanta. Les Suédois sont également des candidats tenaces. Mais les derniers Jeux de Lillehammer représentent également une proximité scandinave défavorable. Pour les Valaisans, la relative dispersion des sites peut jouer en sa défaveur. Mais certains disent que la candidature valaisanne a impressionné par son professionnalisme politique et technique. Juan Samaran, président du CIO, aurait même désigné Sion parmi les favoris.

Reste que le mois à venir va être d'une importance capitale. Car une commission d'évaluation, désignée par le CIO et présidée par l'Allemand Thomas Bach et composée d'une quinzaine de personnes, va étudier les dossiers de candidature dans le détail. Il se rendront en Valais du 15 au 18 octobre et visiteront les sites. Deux jours, pas plus, pour faire ou défaire le destin. Deux jours de visite marathon, une seule réception officielle étant admise. Sion est déjà prête. Si la capitale valaisanne passe le cap des éliminatoires, il lui faudra passer à une deuxième phase plus difficile encore : la conquête des 89 membres du Comité International Olympique, seuls à décider du résultat final. Salt Lake City, Östersund, les connaissent bien pour avoir déjà posé leur candidature dans le passé. Un net avantage sur Sion qui devra combler ce retard. Pour certains, il lui manque un leader, un homme qui rassemblerait tous les suffrages, comme le fit Jean-Claude Killy en allant voir personnellement tous les membres du CIO. Sion a enrôlé Jean-Michel Gunz dans ce but. Agé de 34 ans, il connaît tout le monde pour avoir travaillé 13 ans durant au CIO. De plus, les Valaisans ont trouvé moyen d'inviter Joao Havelange, président de la FIFA (Fédération Internationale de Football) à l'occasion des 75 ans du FC Sion. Or, les initiés connaissent bien l'influence que possède Joao Havelange sur les membres sud-américains du CIO...